

# Au fil de Ruelle

N° 48  
OCTOBRE 2019

LE JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RUELLE SUR TOUVRE

[www.ville-ruellesurtouvre.fr](http://www.ville-ruellesurtouvre.fr)



**RUELLE PRATIQUE**

## Les affiches du vide-mairie (p.4)



## → LA RENTRÉE À RUELLE



**E**n ce lundi 2 septembre, 529 élèves ont fait leur rentrée dans les écoles ruelloises. Tout l'été les agents de la mairie se sont relayés pour effectuer tous les petits travaux d'entretien des classes tandis que l'école Doisneau faisait l'objet d'un gros chantier avec les travaux d'installation d'un ascenseur. La semaine précédant la rentrée 8 ATSEM, 7 agentes d'entretien et 11 agentes d'animation ont préparé quant à elles les locaux à force de grand ménage, rangements, préparation du matériel etc... Et c'est ainsi que 204 enfants de maternelle et 325 enfants des écoles primaires ont pu faire leur rentrée en toute sérénité... sans imaginer toutes les petites mains mobilisées pour assurer un maximum de confort... !

## → LES TRAVAUX DU BHNS ENFIN ACHEVÉS !



**L**es travaux de réalisation des nouveaux quais pour le bus à Haut Niveau de service sont enfin achevés ! Bien qu'ils aient été longs et fatigants pour les commerces, riverains et usagers de l'avenue Jean Jaures, le planning a été tenu conformément aux engagements. Après la poussière et le bruit, place à de très belles stations adaptées aux personnes à mobilité réduite et relookées avec un design contemporain. Les nouvelles rotations de bus sont entrées en service début septembre et a priori, à Ruelle, tout roule...

## → LA FÊTE POPULAIRE... TRÈS POPULAIRE !



**L**e dimanche 1<sup>er</sup> septembre dernier, le site de la porte accueillait pour la première fois la fête populaire jusqu'à présent déployée dans le parc de la mairie. Ce nouvel emplacement, ainsi que les nombreuses nouvelles activités proposées avaient pour objectif de renouveler la manifestation en perte de vitesse pour sa cinquième édition. Pari gagné au vu du nombre de participants et de l'enthousiasme des associations présentes ! La prochaine édition se prépare déjà... Elle devrait compter encore quelques nouveautés qui ne vous laisseront pas le choix... La fête pop' en 2020 ce sera « l'endroit où il faut être ».\*

\*The place to be ...





Michel Tricoche,  
Maire.

La rentrée est déjà loin et malgré la chaleur présente tardivement cette année, il faut bien l'admettre, l'automne est là. L'automne et ses couleurs orangées, ses balades en forêts les pieds sous les feuilles mortes, la cueillette des champignons, la pêche aux châtaignes... Une saison douce, toujours un peu empreinte de mélancolie...

De la mélancolie il y en aura sans doute un peu pour moi, en dernière ligne droite pour la fin de mandat. Je ne me représente pas et laisse le soin à d'autres de poursuivre le travail engagé. J'espère avoir répondu à vos attentes et avoir été digne du mandat que vous m'avez confié il y a 6 ans déjà. Un mandat de Maire, c'est, je peux le dire aujourd'hui, un véritable sacerdoce. Un engagement 24h/24, 7 jours sur 7 avec souvent bien peu de reconnaissance ; une responsabilité – humaine, pénale – toujours plus grande ; et, il faut le dire car l'actualité l'a récemment rappelé, de moins en moins de considération...

Et pourtant... Pourtant c'est un mandat que les volontaires prennent avec passion, force engagement et dévouement. Aussi, je vous invite à vous mobiliser pour voter en mars prochain. Pour qui vous plaira bien entendu ! Mais de grâce votez ! La force d'un.e élu.e réside avant tout dans la confiance et le soutien des administré.e.s qui lui confient un mandat, qui soutiennent un projet et lui font confiance. La politique nationale c'est une chose, le mandat de Maire c'en est une autre. Le lien qui unit un.e Maire avec ses administré.e.s dépasse, me semble-t-il, les problématiques nationales. C'est un lien de proximité avant tout. Bien sûr il y a toujours un socle de valeurs à partager, cela va de soi. Ne pas voter, c'est laisser les autres choisir à votre place. Ne vous laissez pas confisquer votre voix par lassitude ou découragement... Certain.e.s savent très bien manipuler ces sentiments et, je pense, pas vraiment dans l'intérêt collectif...

En cette fin de mandat, point de bilan, mais un message pour l'avenir. Souvenez-vous du mot d'ordre de la Résistance ruelloise : « s'unir, s'armer, se battre ». C'est un appel que je cite quasi systématiquement dans mes discours commémoratifs car il me semble universel, tant dans le contexte, social, historique, politique, que géographique. « S'unir, s'armer, se battre », c'est défendre la solidarité, la fraternité ; c'est faire ses propres choix et les défendre.

Au fil des pages du bulletin, vous découvrirez les actualités de la commune ; les actions portées ; les dossiers bouclés, mais également les projets. Car, si l'on se tourne souvent avec nostalgie vers le passé, c'est surtout l'avenir qui compte !

**Je vous souhaite une belle lecture, un bel automne et de bonnes fêtes de fin d'année.**

Magazine municipal  
d'informations  
n° 48 - Octobre 2019  
Place Auguste Rouyer  
BP 30053  
16600 RUELLE SUR TOUVRE  
T. 05 45 65 62 95  
mairie@ville-ruellesurtouvre.fr  
www.ville-ruellesurtouvre.fr

Directeur de la publication :  
Michel TRICOCHÉ

Rédaction :  
Saskia BERTHELON

Crédit photos :  
Mairie, Club Photo de Ruelle,  
Associations, Écoles.

Impression :  
Imprimerie Valantin

Charte graphique :  
ZESTUDIO

N° de dépôt légal : 10/2009 - L1  
Tirage en 3 700 exemplaires  
sur papier FSC.  
Encres d'origines végétales  
Tous droits de reproduction  
réservés.

# SOMMAIRE

## 4→8

### RUELLE PRATIQUE

- À NOTER
- BON À SAVOIR

## 9→10

### SUR LE TERRAIN

- À VOTRE SERVICE
- TEMPS FORTS

## 11→14

### C'EST VOTRE VILLE

- CITOYEN.NE.S DU JOUR
- LA VILLE AU NATUREL
- LES BRÈVES DU CONSEIL

## 15

### EXPRESSIONS

## 16

### AGENDA

## → À NOTER

**Pour mieux vous informer...**

La période de travaux qui s'achève a été fatale au panneau lumineux installé place Montalembert... Compte tenu de son état, mais également afin de mieux vous informer, la mairie vient de faire l'acquisition de deux panneaux lumineux neufs. Ils seront installés place Montalembert pour le premier, en remplacement de l'ancien, et quartier de Villement pour le second. Sept panneaux de communication communale – sans publicité – seront par ailleurs installés dans les différents quartiers de la ville : à Villement, aux Riffauds, dans le centre-ville (avenue Foch, rue du Pont neuf et cour Montalembert), à Puyguillen, aux Seguins. Ils vous permettront de suivre l'actualité culturelle et sportive de la ville et se substitueront aux petits panneaux d'information verts, situés sur les trottoirs de la ville. Un certain nombre d'entre eux, gênants pour les piétons, fauteuils et poussettes seront retirés... Mais pas de panique pour les associations, elles auront dorénavant davantage de disponibilités sur ces espaces de communication puisque la mairie ne les utilisera plus et les mettra à leur disposition sur demande. **À compter de cet hiver, ouvrez grand les yeux et (re)découvrez l'actualité de la commune !**

**Bus du mercredi matin pour les maternelles**

Avec la mise en place de rythmes différents pour les enfants de maternelles et les grands de primaires, les parents de fratries se sont inquiétés d'avoir à effectuer un grand circuit pour déposer leurs enfants le mercredi matin. Un dispositif de bus a été déployé à la rentrée 2018/2019, permettant aux familles dont les grands vont en classe le mercredi matin, de déposer également à la garderie leurs petits frères ou leurs petites sœurs inscrits à l'accueil de loisirs. Les petits sont acheminés gratuitement jusqu'au centre de loisirs, à l'Isle d'Espagnac.

Ce service fonctionne bien et les parents concernés ont l'air d'être satisfaits. Pourtant sa gestion n'est aujourd'hui pas des plus simples. Pour faciliter la gestion de ce service et en permettre le maintien, la mairie met en place à partir des vacances de la Toussaint un système d'inscriptions. Cela permettra d'ajuster le personnel nécessaire à la sécurité et à l'encadrement en amont, et non pas le jour même en fonction des enfants présents.

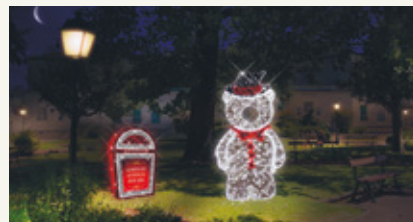
→ **Un mot sera prochainement glissé dans les cartables pour vous donner la marche à suivre...**

## → À NOTER

**VIDE-MAIRIE**

À l'occasion du regroupement de l'école des Seguins avec les autres écoles de la ville, la mairie avait organisé un « vide-école ». Devant le succès rencontré, les services de la commune ont proposé, avec le soutien logistique de l'Amicale du personnel, de renouveler l'opération afin de désencombrer les nombreux entrepôts de la ville et donner une seconde vie aux différents objets recensés... Outre des meubles et objets à bas prix, vous pourrez, à l'approche des fêtes, trouver le cadeau idéal dans les affiches et cartes anciennes qui seront proposées à la vente. Les bénéfices seront dispatchés entre la caisse des écoles et le CCAS.

→ **Le lieu : école du Maine-Gagnaud, 98 avenue Jean Jaurès**  
**La date : le samedi 16 novembre de 9h à 16h.**

**JOYEUX NOËL !**

À l'approche de l'hiver, c'est branle-bas de combat aux services techniques de la ville pour préparer Noël... C'est tout particulièrement le cas cette année, car la commune a décidé de ne pas racheter de nouvelles illuminations, mais plutôt d'en louer une partie. Les illuminations de Noël représentent en effet un budget conséquent et beaucoup de maintenance pour un résultat qui a vite fait de ne pas être à la hauteur du travail fourni : ampoules grillées bien qu'elles aient été changées, design rapidement dépassé... Une partie des illuminations de Noël sera dorénavant confiée à un prestataire ce qui permettra de renouveler chaque année les décors mais également d'investir davantage les différents quartiers de la ville. Nos services techniques se mobiliseront ainsi pour équiper progressivement les arbres des différents quartiers de la ville de guirlandes lumineuses. Nouveauté cette année : la boîte aux lettres du Père Noël, place de la mairie. Vivement Noël !

## → À NOTER

**NOUVEAUX HORAIRES  
POUR L'URBANISME**

Depuis le 22 juillet, les horaires d'ouverture du service urbanisme ont changé afin de permettre des contrôles de conformité sur le terrain. Pour vos dossiers d'urbanisme, vous pourrez dorénavant prendre rendez-vous, appeler ou passer en mairie aux horaires d'ouverture suivants :

- lundi de 8h30 à 12h00
- mardi de 8h30 à 12h00
- mercredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h30
- jeudi de 8h30 à 12h00
- vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 16h30

Si vous ne pouvez-vous rendre disponible sur ces créneaux, vous avez la possibilité de déposer votre dossier à l'accueil. Un réceptionné vous sera alors envoyé.

## → BON À SAVOIR

**DES AIDES  
POUR VOTRE PERMIS**

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne les jeunes de 17 à 25 ans, sous conditions de ressources, pour l'obtention du code et de la conduite. L'aide va de 300€ à 1200€. Pour cela, il faut être en insertion professionnelle, issu.e d'une formation de niveau IV ou infra.

➔ **RDV sur le portail des aides  
de la Région :**  
[www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

**UNE AIDE POUR  
VOS BREVETS**

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, domiciliés en Nouvelle Aquitaine peuvent bénéficier de 150€ à 400€ pour financer le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou le BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

➔ **RDV sur le portail des aides  
de la Région :**  
[www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

## → À NOTER

**Les cimetières  
à la Toussaint**

C'est bientôt la Toussaint et nombre d'entre vous iront rendre hommage à leurs proches disparus. Certain.e.s nous interpellent sur l'entretien des cimetières... Avec l'interdiction des produits phytosanitaires - c'est une bonne chose -, l'entretien nécessite beaucoup de travail manuel. Les herbes folles repoussent par ailleurs plus vite, qui plus est lorsque la météo s'en mêle... Il n'est pas un jour, d'ailleurs, sans que le journal local ne relaie le mécontentement d'administrés un peu partout dans le département... À Ruelle, l'entretien est effectué aussi régulièrement qu'auparavant, mais lorsque vous vous rendez au cimetière, beaucoup ne sont pas convaincus, car oui, l'herbe pousse et parfois vite, trop vite... Aussi, l'équipe municipale a-t-elle pris deux mesures : les allées seront dorénavant enherbées, pour ramener la nature dans ces lieux de recueillement mais également en faciliter l'entretien. En parallèle, une procédure de reprise de concession arrive à terme, ce qui permettra d'entretenir des parcelles jusque-là laissées à l'abandon ou de les réattribuer.

Nous traversons une période de transition, saine pour tous et toutes, mais qui nécessite un peu de patience et de compréhension. Nous comptons sur vous !

## → BON À SAVOIR

## La commune recrute

Le prochain recensement de la population ruelloise se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Dans ce cadre la commune recrute une quinzaine d'agents recenseurs. Le poste implique d'être disponible dès le 06 janvier afin de participer à deux demi-journées de formation obligatoire organisées par l'INSEE et de préparer la tournée de collecte.

**Missions :**

- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune.
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée.
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordinateur.

**Profil recherché :**

- Grande disponibilité et ténacité : collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée et le week-end (faire preuve d'une grande souplesse dans l'organisation du travail).
- Bon relationnel, capacité au dialogue.
- Discrétion, confidentialité et neutralité (respect du secret des informations récoltées).
- Être ordonné.e et méthodique : être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode).
- Être en possession d'un téléphone portable et maîtriser l'usage des SMS.
- Connaître les usages d'Internet.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser à Monsieur le Maire leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 22 novembre 2019 à la mairie.

→ **Mairie de Ruelle sur Touvre**  
**Place Auguste Rouyer**  
**BP 30053 - 16600 RUELLE SUR TOUVRE**  
**ou par courriel à**  
**m.montoriol@ville-ruellesurtouvre.fr**  
**Pour plus de renseignements**  
**vous pouvez contacter**  
**le coordonnateur communal**  
**au 05 45 65 25 86**

## → BON À SAVOIR

## CHÈQUE LIVRE POUR LES LYCÉEN.NE.S ET APPRENTI.E.S

Depuis la rentrée scolaire, les lycéens.ne.s et apprentis.e.s de notre Région peuvent recevoir un chèque de 20€ à utiliser auprès des librairies partenaires de la Région. Pour solliciter le chèque, RDV sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine.

## UNE APPLI POUR LA CANTINE

Le syndicat intercommunal de restauration collective des communes de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac gère une cuisine centrale implantée à Villement. Elle fournit les repas des écoles maternelles et primaires des deux communes, du centre de loisirs et de personnes âgées via son service de portage à domicile. 1000 repas sont réalisés chaque jour.

En 2019, une application en ligne sécurisée a été mise en place pour vous permettre d'inscrire vos enfants quand vous le souhaitez, depuis un ordinateur ou un smartphone connecté à Internet. Dès que le dossier d'inscription a été validé, vous recevez un message confirmant l'inscription pour l'année scolaire. Avec cette application, vous pouvez télécharger tous les justificatifs à joindre au dossier au format pdf ou image (par ex : photos issues de votre smartphone ou documents scannés à partir d'une imprimante scanner).

En cas de prélèvement bancaire automatique, vous pouvez aussi signer le mandat SEPA directement dans l'application à l'aide de la souris ou du doigt pour les smartphones.

Attention, votre demande d'inscription ne sera validée que si la totalité des pièces demandées a été transmise et qu'il n'y a aucune dette antérieure.

→ **Pour vous inscrire : <https://cuisinecentralevillement.fr>**



## → BON À SAVOIR

## LE POTAGER D'À CÔTÉ



**P**roposez vos surplus de fruits et légumes sur le Potager d'à côté ! Cette plateforme internet a pour objectif de mettre en relation producteurs et consommateurs au plus près... et donc, de permettre à un maximum de personnes de consommer local et de saison, d'éviter le gaspillage et de créer du lien social... Vaste programme ! ... qui ne tient qu'à vous.

Producteurs ou particuliers, vous avez des surplus dans votre jardin ? Ne les mettez plus au compost. À vendre ou à donner, valorisez vos surplus sur [www.lepotagerdacote.fr](http://www.lepotagerdacote.fr)

Quant à vous, consommateur/trice responsable, RDV sur le site pour trouver un producteur près de chez vous ou un.e voisin.e qui a des fruits et légumes en trop dans son jardin.



**Contact : 07 84 38 36 76**

**Facebook : lepotagerdacote**

**[www.lepotagerdacote.fr](http://www.lepotagerdacote.fr)**

## LA FIBRE À RUELLE

**L**a société Orange est en charge du déploiement de la fibre optique sur la ville de Ruelle sur Touvre. D'après les informations transmises par l'entreprise, quatorze armoires de branchement au total doivent être déployées. Les premières ont été installées mi-juin. Les quartiers priorités par Orange : les Seguins, Villement et les Riffauds. Fin 2019, 800 foyers devraient être éligibles à la fibre et pourront faire appel au fournisseur d'accès de leur choix. Fin 2020, 80 % des logements devraient être éligibles et 100 % en 2022.

**Attention ces informations sont communiquées par Orange et n'engagent pas la Mairie.**

## → BON À SAVOIR

## Qu'est ce que le Sybra ?

**L**e Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois assure la gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) et la protection des territoires contre le risque inondation dans le respect de l'intérêt général. Issu de la fusion de 6 anciens syndicats de rivières, le SyBRA intervient sur l'ensemble du territoire de l'Angoumois et notamment sur les rivières suivantes : Nouère, Argence, Touvre, Echelle, Anguienne, Eaux Claires, Charraud, Boème, Claix, Vélude, Guirlande ainsi que l'ensemble des cours d'eau de petite taille, affluents de la Charente. Ce sont ainsi 900 km<sup>2</sup> qui sont placés sous sa compétence et près de 530 km de cours d'eau.

Depuis la mise en place de la loi GEMAPI en janvier 2018, le SYBRA a également intégré la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Il fédère ainsi 5 membres qui, compte tenu de son savoir-faire, lui ont délégué cette compétence obligatoire : Communautés d'agglomérations de Grand Angoulême et de Grand Cognac, Communautés de Communes du Rouillacais, de Cœur de Charente et de Lavalette-Tude-Dronne.



## Ses actions :

- Entretien de la végétation rivulaire
- Aménagement et restauration de cours d'eau (diversification des écoulements et des habitats)
- Valorisation des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides)
- Acquisition de connaissances sur le territoire (bassins versants, milieux aquatiques, qualité des eaux, faune et flore, fonctionnement des écosystèmes...)
- Information et conseil auprès des riverains, des propriétaires d'ouvrages, des élus, des usagers

## → BON À SAVOIR

## Ces terrains abandonnés qui vous rendent fous



**L**a parcelle jouxtant votre habitation n'est pas entretenue et les herbes hautes, les ronces, voire les nuisibles qui s'y développent vous font craindre départ de feu, morsures et insalubrité générale... Votre réflexe : appeler la mairie et généralement vous agacer de son manque de réactivité... Il se trouve que ces situations sont complexes, car il s'agit de terrains privés et la mairie ne peut intervenir si facilement... Qu'il s'agisse d'un terrain bâti (avec une maison dessus) ou d'un terrain vierge, non bâti, votre premier réflexe doit être de prendre contact avec le propriétaire pour une procédure amiable entre voisins. Cette procédure commence par une demande orale de remise en état du terrain ; dans un second temps, si rien n'est fait, une demande écrite avec Accusé de réception. Enfin une discussion par le biais du conciliateur de justice doit aussi être tentée (celui-ci propose des permanences à la mairie de Ruelle). Ce n'est qu'après ces différentes mesures que vous pouvez solliciter la mairie. En vertu des pouvoirs de police du Maire, il sera procédé à :

- un PV de constat de la police municipale (photos)
- un courrier de la police municipale avec mise en demeure et invitation au propriétaire à présenter ses observations
- un arrêté individuel de mise en demeure
- un PV de constat d'inaction par la police municipale

Si après ces mesures rien ne se passe, pour les terrains bâtis, la commune ne pourra que verbaliser pour non-respect d'un arrêté du maire - art. R610-5 Code pénal (amende 1ère classe). Pour les terrains non bâtis et seulement pour ceux-là, elle pourra si besoin décider de remettre les terrains en état elle-même via un arrêté d'exécution d'office (procédure sur plusieurs mois). La somme engagée pour la remise en état est récupérée auprès du propriétaire par les finances publiques.

Dans tous les cas, les procédures sont longues et régulièrement inefficaces, car il s'agit bien souvent de successions compliquées...

## → BON À SAVOIR

## HALTE AUX MARCHANDS DE SOMMEIL !



**0806 706 806.** C'est à ce numéro de téléphone qu'un locataire, propriétaire ou toute personne ayant connaissance d'un logement indigne pourra le signaler et trouver une oreille attentive. Pour un locataire, le conseiller au bout de la ligne évalue la nature et l'importance des désordres du logement puis l'informe ensuite de ses droits et obligations. Pour un bailleur ou propriétaire occupant, le conseiller l'informe de ses obligations et des aides financières disponibles pour faciliter la réalisation des travaux. En cas d'insalubrité l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) signale, après accord de l'interlocuteur, la situation à l'Agence régionale de santé (l'ARS). Une lettre est ensuite envoyée afin de l'informer de l'orientation du dossier, après validation par les acteurs du Pôle départemental de l'habitat indigne et ce dans un délai de 2 à 3 jours.

**À Ruelle, il existe des logements indignes et des marchands de sommeil qui profitent de la situation précaire de leur locataire. Il ne faut plus laisser faire. La mairie travaille à la mise en place d'un permis de louer afin de cadrer les pratiques. Mais dès à présent vous pouvez agir !**



**Appelez le 0806 706 806.**



## → TEMPS FORT

**CENTRE CULTUREL :  
UN VENT DE FRAÎCHEUR...**

Comme annoncé en juin, le centre culturel, vieillot, mal isolé, a bénéficié cet été de différents travaux : remplacement des sols, de la moquette murale et du faux plafond, remplacement des portes et façades vitrées mais également mise en place d'une ventilation. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un vaste programme de restructuration du centre culturel, théâtre compris, qui s'étalera sur plusieurs années et devrait permettre à l'équipement d'être plus performant, tant au niveau de la qualité des prestations proposées qu'au niveau énergétique, acoustique et esthétique...

////////////////////

**PARKING DE L'ÉVEIL  
SOCIAL : DE L'AIR  
ET DE LA LUMIÈRE !**


Ça y est : les immeubles vétustes sont tombés et le parking de l'éveil social est en passe de voir enfin le jour... Certes, le nombre de places reste limité (8 places au total), mais elles viendront compenser les places perdues le long de l'avenue avec l'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). La plus-value de cette opération réside surtout dans la perspective nouvelle qu'offre cette percée. Un changement que les riverains doivent apprécier : de l'air et de la lumière ! Un changement qui préfigure des aménagements plus vastes en centre-ville, visant à rompre l'effet « ligne droite » des avenues Salengro, Jaures, Wilson...

## → TEMPS FORT

**Plein feu sur la  
médiathèque !**

De septembre à mi-novembre, la grande salle principale avec l'accueil et la salle d'animation ont subi un sérieux lifting... Il s'agit de la dernière tranche des travaux de rénovation de la médiathèque entamés il y a trois ans. On vous laisse la surprise...

Venez découvrir l'ambiance acidulée, pétillante et pleine de couleur des nouveaux locaux, à l'image de l'équipe en pleine forme pour vous accueillir !

→ À VOTRE SERVICE

## Vie culturelle, associative et sportive



*Le service au complet*

Ils sont trois à se partager la tâche. Et quelle tâche ! L'accueil et l'accompagnement des associations pour commencer : pour mémoire, elles sont une soixantaine à Ruelle... Elles sollicitent la mairie pour des salles, des supports de communication, des subventions etc... La location de salles occupe également une bonne part du temps du service. Il faut savoir qu'au-delà des conventions d'occupation régulières, les salles de la commune sont louées par des associations extérieures ou par des particuliers à hauteur de 200/an ... Bien entendu, Valérie, Eric et Karine ne se contentent pas de gérer... Ils contribuent aussi activement à l'animation de la commune. C'est à eux que vous devez la programmation du théâtre, les fresques murales, mais également les différentes manifestations qui égalaient votre quotidien comme la fête populaire, la course cycliste... Chaque année, ils contribuent aussi au bon déroulement des manifestations phares de la commune, à l'image des 5 et 10 km de Ruelle et bien entendu de la traditionnelle frairie du centre-ville mais également des manifestations et événements proposés par les associations. Tout cela n'est pas une mince affaire, tant il faut jongler entre les contraintes réglementaires, les habitudes des uns et des autres, les attentes légitimes des commerçants ou des riverains et parfois même la météo !

L'équipe est soutenue par un régisseur au théâtre et une équipe d'entretien de choc, qui se décarcasse pour que les équipements, sportifs et culturels, soient toujours parfaitement nickels !

**Merci à tous et toutes !**

→ TEMPS FORT

### SITE DE LA PORTE : C'EST BIENTÔT FINI !

La 3<sup>ème</sup> et dernière tranche des travaux du site s'achève actuellement. Ils consistent en la création d'un cheminement paysager jusqu'à la rue Madame Curie dans la continuité de la trame verte et bleue. À la demande des patients et des médecins, des places de stationnement supplémentaires ont été créées le long de la rue de Puyguillen. Enfin un parvis et une place piétonne sont en cours de finalisation entre la maison de santé et la médiathèque.

→ CITOYEN.NE.S DU JOUR

### VOS PHOTOS NOUS INTÉRESSENT !



Apportez vos photos de Ruelle en mairie et contribuez à la création d'un fonds iconographique communal. Ce fonds servira de base à une exposition. Les photos peuvent représenter un bâtiment, élément d'architecture ou de patrimoine ou simplement être des témoins d'époque et de tranches de vie à Ruelle... Les représentations vivantes – avec des personnes sur les photos – sont au moins aussi importantes que celles où figurent juste des bâtiments. Il s'agit en effet de convoquer la mémoire vivante de la ville.

Dans une société où l'individualisme prend chaque jour plus de place, la commune souhaite favoriser et générer du lien. Quoi de mieux que l'histoire commune, le passé et le présent autour de lieux familiers ?

Envoi des images scannées en bonne définition à V. Maillochaud ou dépôt au service culturel pour scan et enregistrement.



**Contact : v.maillochaud@ville-ruellesurtouvre.fr  
05 45 65 25 88**

## → LA VILLE AU NATUREL

**L'ENTRETIEN  
DES TROTTOIRS :  
QUI DOIT FAIRE QUOI ?**

**L**es comportements sont disparates entre l'administré « citoyen » et celui plus « consommateur »... Pour poser un cadre réglementaire en s'appuyant sur la jurisprudence, la mairie vient de prendre un arrêté qui définit clairement qui doit faire quoi. L'entretien des trottoirs, qu'il s'agisse des herbes folles comme du déneigement, incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie. Les services de la mairie n'interviendront plus comme ils le faisaient trop souvent aux dépens de l'entretien des terrains communaux... Attention, pas de produits phytosanitaires : c'est interdit par la loi. Les haies ou branches qui dépassent de façon démesurée sur la voie publique doivent également être coupées. En revanche l'arrêté encourage la plantation de fleurs en pieds de mur afin de ne pas éradiquer la nature en ville...



➔ **Si vous rencontrez des difficultés en raison de votre état de santé ou de votre grand âge, pas de panique, prenez attache avec le CCAS au 05 45 65 85 40.**

## → LA VILLE AU NATUREL

**Murs peints : l'art à l'air libre**

**P**our renouveler l'image de la ville et favoriser l'accès aux arts, Ruelle se lance dans l'art urbain, aussi appelé Street Art. Différents artistes ont répondu à l'appel à projet lancé au début de l'été et deux ont été retenus pour les premiers tableaux à ciel ouvert. Philippe Florant a ainsi réalisé une première fresque que vous pouvez admirer impasse de la passerelle. La réalisation de cette œuvre a été l'occasion d'une rencontre avec des enfants participant à l'animation de quartier cet été. Une seconde fresque est attendue cet hiver, cette fois au niveau de l'impasse Jean Ferrat.

Ces deux réalisations amorceront une collection à travers la ville de fresques et définiront les premières étapes d'un parcours sur le thème du partage, de la nature et du rêve.



## → LES BRÈVES DU CONSEIL

## Nouveau quartier Plantier du Maine-Gagnaud : le point sur le dossier

Le projet se concrétise. Après l'adoption d'un budget annexe par le conseil municipal en début d'année, le permis d'aménager a été déposé par la commune en septembre. Les premiers travaux - voiries et réseaux - devraient être notifiés en décembre. Objectif : remise des terrains viabilisés début 2020 aux différents bailleurs sociaux. Côté bailleurs, les architectes ont été recrutés et les projets sont en cours de définition. Au total, le nouveau quartier comprendra pour cette première phase de travaux, 53 logements sociaux. Le déménagement de la maison de retraite Les Carreaux et celui de la crèche font également partie de cette première tranche, ainsi que le déménagement de l'Intermarché de Ruelle.

Une seconde tranche, portée par Noalis (ex-Le Foyer) prévoit la construction de 100 logements avec résidence inter-générationnelle, résidence jeunes actifs et trois petits îlots de locatif social ainsi que plusieurs lots pour des aménageurs privés.

Concernant la circulation sur l'ensemble de la zone. La phase 1 du projet prévoit un axe principal qui débouchera dans un premier temps exclusivement sur l'avenue Roger Salengro, aménagée en conséquence avec un rond-point. La phase 2 du projet intègrera un prolongement de voirie jusqu'au rond-point du Bois des Geais, à l'autre extrémité de la zone, de sorte à fluidifier la circulation. Cette nouvelle voie primaire communale, limitée à 50 km/h, érigée à proximité de la D 1000 n'a absolument pas vocation à se substituer à cette dernière et sera aménagée en conséquence. Des voies secondaires - sans sortie sur les quartiers riverains reliés par des liaisons douces - permettront naturellement d'accéder aux logements.

Outre les voiries, le quartier sera desservi par les stations Carat et Jean Antoine du Bus à Haut Niveau de Service et de nombreux chemins pédestres et cyclables, permettant des interconnexions avec le tissu urbain environnant, mais également avec les cheminements doux existants (Bois des geais et périphérique vert).

Des lieux de partage et de vie communs sont par ailleurs imaginés autour de jardins collectifs et d'espaces partagés (placettes) à proximité de l'EHPAD et de la crèche.

L'objectif, à terme, est de créer une seconde centralité à Ruelle, mêlant services publics, services marchands et mixité d'habitat. Le Plantier du Maine-Gagnaud est ainsi d'ores et déjà inscrit en périmètre de centralité au PLUI dont le vote définitif est prévu au conseil communautaire de décembre. Les élu.e.s souhaitent un quartier vivant loin du modèle des cités dortoirs ; un quartier tourné naturellement vers le centre historique également.

## → LES BRÈVES DU CONSEIL

## UN ASCENSEUR À L'ÉCOLE DOISNEAU

La commune s'est engagée dans la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments accueillant du public. C'est le cas de l'école Robert Doisneau qui a vu cet été les travaux préalables à la pose d'un ascenseur. Il sera installé pendant les vacances de la Toussaint. Dès la rentrée du mois de novembre, toute personne à mobilité réduite (enfant, parent, enseignant.e) pourra dorénavant fréquenter l'école sans craindre d'avoir à monter les marches ou sans être contrainte à rester au rez-de-chaussée. Les travaux, d'un montant total de 65 465,11 € ont pu être financés grâce aux subventions de l'Etat (21 713,26 € - DSIL) et aux subventions du Département (14 000 € - soutien à l'initiative locale).

## COMMERCES VIDES : LA VILLE SE MOBILISE



Les élu.e.s souhaitent redynamiser le centre-ville. Le commerce de proximité est bien entendu au cœur des réflexions engagées, tant il constitue un élément d'attractivité pour les riverains, mais également un levier pour la vie économique et l'emploi sur la commune. Différentes actions sont engagées à de multiples niveaux : action foncière pour la gestion des pas de portes et immeubles vides ; études d'aménagements urbains notamment. Afin d'accompagner ce travail de fond, la commune souhaite dès à présent habiller les vitrines vides, tout en contribuant à communiquer sur les locaux vacants. Elle propose ainsi aux propriétaires de commerces vides d'habiller leurs vitrines pour les aider à louer ou vendre leurs locaux. Cette communication devrait permettre d'améliorer la visibilité du magasin auprès de potentiels futurs occupants.

➔ **Pour tout renseignement :**  
05 45 65 85 42

## → LES BRÈVES DU CONSEIL

**QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE DES SEGUINS ?**

L'école des Seguins a fermé ses portes il y a déjà deux ans. Elle a d'abord fait l'objet d'un projet de réhabilitation en logements porté par un investisseur privé. Ce projet n'a finalement pas abouti en raison de la défection des banques pour son financement.

Une proposition de vente sera soumise au prochain conseil pour une réhabilitation également en logements. Entre la signature effective de la vente et les travaux potentiels, la mairie met en place un bail précaire avec l'association AFU16 (en lien avec le 115), afin d'accueillir cet hiver dans les logements vacants de l'école, des familles sans solution d'hébergement.

**D'ici au printemps prochain - le temps d'effectuer les travaux nécessaires - , le quartier des Seguins disposera d'une toute nouvelle maison de quartier au 430 route des Seguins.**

## → LA VILLE AU NATUREL

**OÙ ET QUAND SE DÉROULENT LES DISTRIBUTIONS DE SACS JAUNES ?**

**D**e novembre jusqu'à fin décembre 2019, un bus dédié à la distribution des sacs jaunes se déplace sur certaines communes de GrandAngoulême afin de permettre aux usagers de récupérer leur dotation de sacs jaunes.

Pour votre commune, la distribution des sacs jaunes se déroulera **le jeudi 19 décembre de 13 h à 18 h sur la place du Champ de Mars.**

**Pour rappel, les personnes résidant en immeubles collectifs et disposant de moyens de collecte spécifiques (bacs collectifs, de regroupement ou encore colonnes enterrées) ne sont pas concernées par cette distribution tout comme les personnes dotées d'un bac individuel jaune. Il faudra impérativement être muni d'un justificatif de domicile pour être doté de sacs jaunes.**

## → LES BRÈVES DU CONSEIL

**Une école de la deuxième chance à Ruelle ?**

**V**ous l'avez peut-être lu dans la presse locale : une école de la deuxième chance ouvre ses portes d'ici le mois de décembre dans la pépinière d'entreprises de l'agglomération à Saint-Michel. L'école accueillera des jeunes déscolarisés ou sans diplômes, de 16 à 35 ans, dans l'objectif de les former aux savoirs de base et de les remettre sur le chemin de l'emploi. 120 jeunes au total peuvent être accueillis sur une année complète, sur des parcours théoriques de 6 à 9 mois en moyenne. Les élèves effectuent des stages en entreprises et bénéficient d'un accompagnement individualisé. Il n'y a donc pas 120 jeunes en même temps au sein de l'école mais 40 en moyenne.

Courant 2017, l'ex-école maternelle du Maine Gagnaud a été proposée par la commune à GrandAngoulême, qui porte le projet aux côtés de la Région avec l'appui de l'Etat et de l'Europe, pour accueillir de façon pérenne l'école de la deuxième chance.

Le temps que les services de l'agglomération effectuent l'évaluation chiffrée des travaux à mener, le calendrier s'est resserré. Afin de ne pas perdre le bénéfice des soutiens financiers indispensables au lancement de l'école, GrandAngoulême a fait le choix d'ouvrir un site provisoire, à Saint-Michel donc, avant la fin 2019.

L'ensemble des élu.e.s de Ruelle se mobilise pour que le lieu d'implantation définitif retenu soit celui de la commune, dans le cadre d'une cession gratuite en soutien à ce beau projet d'insertion de jeunes en difficulté. Décision finale de GrandAngoulême escomptée courant novembre...



# RECENSEMENT

de la population 2020

**C'est utile, c'est sûr, c'est simple**

**le-recensement-et-moi.fr**

Du 16 janvier au 15 février 2020



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN





## → Expression du groupe majoritaire

Les élu.e.s de Ruelle, parce qu'ils/elles estiment qu'il est impératif de rester au contact de la population, proposent des permanences ouvertes à tou.te.s dans les différents quartiers de la ville, **le samedi matin à 10h**. Il n'est pas nécessaire de faire partie de tel ou tel quartier pour y participer, ni de prendre rendez-vous. Ces permanences sont avant tout l'occasion de poser toutes vos questions sur les différents projets de la ville qu'ils se situent ou non dans le quartier où se tient la réunion : avancée de la ZAC, budget de la ville, prochains travaux routiers, rythmes scolaires, fonctionnement du CCAS... N'hésitez pas.

### Calendrier des permanences d'octobre à décembre 2019 :

- Villement le 12 octobre
- Puyguillen le 09 novembre
- les Seguins le 30 novembre
- les Riffauds le 21 décembre

## → Expression des groupes minoritaires

(Loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité - art.9 ; délibération du conseil municipal du 7 juillet 2008)

### Liste « L'Avenir avec Vous » conduite par Annie Marc, Conseillère Municipale.

Après une trêve estivale, l'heure de la rentrée a sonné. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne reprise.

Lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2019, Annie Marc a été élue conseillère Communautaire suite à la démission de Madame Karen Dubois.

Dans six mois, va se terminer le mandat que vous nous avez confié.

C'est avec assiduité que nous avons accompli les différentes tâches par respect de nos électeurs et de la population Ruelloise. Nous avons exprimé nos positions et nos idées dans le bulletin municipal ou dans la presse.

Tout le long du mandat, nous avons voté favorablement pour certains projets, car il n'était pas question de remettre en cause les projets structurants pour notre ville. Nous avons aussi fait part de nos inquiétudes sur certains projets qui doivent voir le jour. Malgré nos différences de points de vue sur quelques sujets, nous avons échangé afin d'arriver à un consensus.

Nous partageons beaucoup plus de points positifs sur l'avenir de Ruelle sur Touvre que de divergences. Après avoir échangé sur nos convictions au sein de notre groupe et du groupe majoritaire, il nous a semblé important pour l'avenir de notre commune de fusionner pour les prochaines élections municipales afin de mieux servir les intérêts de tous.

Nous vous remercions pour votre confiance. Nous comptons sur votre soutien pour les mois à venir.

**A. Marc, S. Riffé, O. Beinchet, A. Boussarie, P. Bouton, A. Chaume**

 **Vous avez des questions, des suggestions, des remarques.**  
**Contactez nous : [groupe.anniemarc@yahoo.fr](mailto:groupe.anniemarc@yahoo.fr)**

## → OCTOBRE 2019

- **Mercredi 9, 20h30**, Université Populaire, centre culturel, conférence « **L'alimentation au cœur de notre santé** » gratuit - 05 45 65 59 59
- **Samedi 12, de 10 à 12h**, Villemont, école Jean Moulin, **permanence municipale**
- **Samedi 12, 10h30**, médiathèque, « **Les Z'écoutes** », chansons et comptines, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Samedi 12, 10h30**, médiathèque, **vote pour le prix des lecteurs** - 05 45 65 34 89
- **Dimanche 13, 15h**, théâtre Jean Ferrat, Piano en Valois, **concert de Célimène Daudet**, tout public, tarifs 10/6€ - 05 45 65 25 88
- **Mardi 15, 16h**, médiathèque, **vote pour le prix des lecteurs** - 05 45 65 34 89
- **Mercredi 16, 14h30**, médiathèque, **atelier contes « Santé et environnement »**, par le Réseau Environnement Santé, 6 à 12 ans, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Jeudi 17, 20h30**, théâtre Jean Ferrat, **Festival « Sciences en bobines », projection-débat « Demain tous crétiens »**, gratuit - 05 45 65 25 88
- **Samedi 19, 10h30**, médiathèque, **Café lecture**, tout public, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Samedi 19, de 8h à 21h**, centre culturel, **ADAPEI Forum vacances adaptées**, gratuit
- **Dimanche 20, dès 9h**, terrain de la Combe aux loups, **Pétanque ruelloise**, championnat des clubs
- **Du 22 au 25** (vacances de Toussaint), **tous les jours à 10h**, médiathèque, **Ramalabidibabidibou (spectacle jeune public pour les 0-5 ans)**, gratuit sur inscription - 05 45 65 34 89
- **Samedi 26, 20h30**, théâtre Jean Ferrat, Cie Le théâtre de l'orme, « **Le journal d'un fou** », tout public, tarifs 4€/gratuit, prévente en mairie à partir du 21 octobre du lundi au jeudi - 05 45 65 25 88

## → NOVEMBRE 2019

- **Du 4 au 15**, hall de la Mairie, **exposition « Les droits de l'enfant »**, gratuit - 05 45 65 25 88

- **Samedi 9, de 10 à 12h**, Puyguillen, bât G1, rue Paul Langevin, permanence municipale
- **Samedi 9, 10h30**, médiathèque, « **Les Z'écoutes** », chansons et comptines, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Mardi 12, 16h**, médiathèque, **Café lecture**, tout public, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Mercredi 13, 20h30**, Université Populaire, centre culturel, conférence « **Oran dans la guerre d'Algérie** » gratuit - 05 45 65 59 59
- **Mercredi 13, de 14h à 19h30**, centre culturel, établissement français du sang, **Don du Sang** - 05 45 91 46 44
- **Samedi 16, à 20h30**, théâtre Jean Ferrat, **Soirée des révélations dans le cadre de Soyaux Fou d'humour**, Tarifs 8/4€, prévente en mairie à partir du 12 novembre, du lundi au jeudi - 05 45 65 25 88
- **Dimanche 17, 14h30**, centre culturel, **Loto du Téléthon**
- **Du 18 au 29**, hall de la Mairie, exposition d'Ovidiu « **Wonderwoman** », gratuit - 05 45 65 25 88
- **Vendredi 22**, centre culturel, Comité de quartier de Villemont, **soirée dansante Beaujolais**
- **Samedi 23**, centre culturel, OFCR, **soirée Beaujolais**
- **Lundi 25, 20h30**, centre culturel, conférence Festisol « **Des femmes au service des femmes en Palestine** », tout public, gratuit - 05 45 65 25 88
- **Jeudi 28, 20h30**, théâtre Jean Ferrat, **concert conférence Sonorama**, dès 14 ans, gratuit - 05 45 65 25 88
- **Du 25 novembre au 6 décembre**, médiathèque, exposition « **Les droits de l'enfant** », gratuit - 05 45 65 34 89
- **Samedi 30, de 10 à 12h**, Les Seguin, **permanence municipale**

## → DÉCEMBRE 2019

- **Du 2 au 27**, hall de la Mairie, exposition de Zeina Hokayem « **Mille et une couleurs** », gratuit - 05 45 65 25 88
- **Mercredi 4, de 14h à 16h**, Médiathèque, **Atelier de Noël avec Elina et sa maman**, Gratuit sur inscription - 05 45 65 34 89

- **Jeudi 5, 18h**, théâtre Jean Ferrat, Cie Théâtre en action « **Barberousse le voleur d'enfants** », jeune public, gratuit - 05 45 65 25 88
- **Vendredi 6 et samedi 7**, centre culturel, **Téléthon 2019**
- **Samedi 7, 10h30**, médiathèque, « **Les Z'écoutes** », chansons et comptines, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Mercredi 11, 20h30**, Université Populaire, centre culturel, conférence « **Gestion des déchets** » gratuit - 05 45 65 59 59
- **Samedi 14, 10h30**, médiathèque, **Café lecture**, tout public, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Samedi 14**, gymnase centre, **Challenge tremplin départemental de gymnastique**, tout public, gratuit - 07 81 97 91 19
- **Samedi 21, 17h**, théâtre Jean Ferrat, Cie Arc en ciel « **Aladdin, le merveilleux conte musical** », jeune public, tarif 8/4€ - 05 45 65 25 88
- **Du 30 décembre au 17 janvier**, hall de la Mairie, exposition de Gramoul Zlu « **Nos maisons** », gratuit - 05 45 65 25 88

## → JANVIER 2020

- **Mercredi 8, à partir de 14h**, **ramassage de papiers** par l'association Eau-vive
- **Samedi 11, 20h30**, théâtre Jean Ferrat, Jazz à St Sat, **concert « La chose commune »**, tout public, Tarif 15€ - 05 45 65 25 88
- **Mercredi 15, 20h30**, Université Populaire, centre culturel, conférence « **La météorite de Rochechouart** » gratuit - 05 45 65 59 59
- **Du 20 au 25**, centre culturel, **Préambules 6 « BD et musique »**, tout public, gratuit - 05 45 65 34 89
- **Du 20 au 31**, hall de la Mairie, exposition du club photo « **Retour sur Préambules 2019** », gratuit - 05 45 65 25 88
- **Samedi 21, de 10 à 12h**, Les Riffauds, pôle associatif Jacques Prévert, **permanence municipale**
- **Mercredi 29, de 14h à 19h30**, centre culturel, établissement français du sang, **Don du Sang** - 05 45 91 46 44

